

Conditions générales d'utilisation

L'attention du Licencié est expressément attirée sur les clauses des CGU mises en évidence en caractères gras.

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (ci-après "CGU") régissent les conditions auxquelles l'entreprise certifiée (ci-après le "Licencié") peut utiliser la marque « Entreprise écomobile » (ci-après : la "Marque").

Les présentes CGU ont été adoptées par la République et Canton de Genève, soit pour lui le département des infrastructures (ci-après le "Concédant").

Le Licencié et le Concédant sont collectivement désignés ci-après comme les "Parties" et individuellement comme une "Partie".

Préambule

Le Concédant est détenteur de la marque « Entreprise écomobile » (ci-après : la "Marque"). La Marque est un label facultatif mis en place notamment afin d'encourager l'adoption de plans de mobilité d'entreprises dans le secteur privé et de mettre en valeur les entités privées au sein desquelles un plan de mobilité d'entreprise a été mis en place. **Les exigences requises pour l'obtention du label sont exposées dans le Règlement d'usage du label, daté du 25 mai 2022 et adopté par le département des infrastructures** (ci-après : le "Règlement d'usage").

Le Licencié est une entreprise privée sise dans le Canton de Genève. Ayant mis en place un plan de mobilité d'entreprise conformément aux exigences susmentionnées, le Licencié s'est vu délivré un certificat. En vertu de ce certificat, le Licencié se voit octroyer une licence d'utilisation aux conditions exposées ci-après.

1. Acceptation des CGU

En utilisant la Marque, le Licencié reconnaît avoir lu, compris et accepté d'être sujet à toutes les conditions prévues par les présentes CGU. Les présentes CGU constituent un accord juridiquement contraignant entre le Licencié et le Concédant.

2. Objet

Le Concédant concède au Licencié une licence d'utilisation sur la marque « Entreprise écomobile » enregistrée auprès de l'Institut

Fédéral de la Propriété Intellectuelle (ci-après : "IPI") sous le numéro de marque 763412 pour l'ensemble des produits et services de la classe 35, à savoir :

- Publicité ;
- Gestion des affaires commerciales ;
- Administration commerciale ;
- Travaux de bureau.

La Marque objet de la présente licence est reproduite ci-dessous :



La présente licence d'exploitation est consentie et acceptée en vue de la commercialisation, la vente, la distribution et la fabrication de l'ensemble des produits et/ou prestations de services protégés par la Marque.

3. Non-exclusivité

La présente licence de marque est non-exclusive.

4. Territoire

La présente licence est consentie et acceptée pour l'ensemble du territoire dans lequel la Marque est protégée et produit ses effets, à savoir le territoire suisse.

5. Durée

La présente licence de marque est consentie pour une durée initiale de cinq (5) ans. Elle débute au jour de la délivrance du certificat au Licencié conformément au Règlement d'usage.

En cas de renouvellement de la certification conformément à l'article 3.1 du Règlement d'usage, la présente licence de marque est reconduite pour une durée de cinq (5) ans.

La présente licence de marque prend en toute hypothèse fin en cas de retrait du certificat au sens de l'article 3.1 du Règlement d'usage.

6. Titularité de la propriété intellectuelle

Le Concédant est le titulaire exclusif de toute propriété intellectuelle en rapport avec la Marque.

7. Exploitation de la marque

Le Licencié s'engage à exploiter la Marque conformément au Règlement d'usage, en particulier de la Charte d'utilisation du label.

8. Gratuité

La présente licence est consentie et acceptée par le Licencié à **titre gratuit**. Aucunes redevances, « *royalties* », intérêts ou autres formes de paiement ne sont dus au Concédant.

9. Défense de la marque

Les Parties s'engagent à se tenir mutuellement informées de toutes les atteintes à la Marque objet des présentes CGU dont elles pourraient avoir connaissance.

Le Licencié s'engage particulièrement à signaler au Concédant l'existence de toute marque concurrente susceptible de créer la confusion dans l'esprit des clients / consommateurs.

Le Concédant pourra, à discrétion et à ses frais, engager toutes poursuites ou procédures à l'encontre du contrefacteur. Le Licencié pourra néanmoins se joindre à l'action éventuellement engagée par le Concédant, auquel cas, les frais et honoraires de procédures, ainsi que les dommages et intérêts en résultant, seront partagés équitablement entre les Parties.

Le Licencié ne pourra agir seul, notamment dans le cadre d'une action pour concurrence déloyale à l'encontre du contrefacteur, sauf accord exprès écrit du Concédant.

10. Déclaration d'indépendance réciproque

Les Parties déclarent expressément qu'elles sont et demeureront indépendantes pendant toute la durée de la présente licence de marque, assumant seules les risques liés à leurs propres exploitations.

Les Parties s'engagent à se comporter comme des partenaires professionnels loyaux et de bonne foi, et notamment à signaler les éventuelles difficultés qu'elles pourraient rencontrer dans le cadre de l'exécution des présentes CGU.

11. Formalités et enregistrement à l'IPI

Le Concédant procédera à ses frais et sous sa responsabilité à l'ensemble des formalités requises au titre de protection de la Marque, en particulier les formalités administratives auprès de l'IPI ou autre administration nationale ou internationale.

12. Responsabilité et garantie

12.1. Responsabilité

Chaque Partie est responsable envers l'autre Partie du dommage direct qu'elle lui a causé par une violation négligente ou intentionnelle des présentes CGU.

12.2. Garantie

En cas de déchéance ou de nullité de la Marque, notamment par une décision judiciaire ayant autorité de chose jugée, aucune indemnité au titre de la garantie due par le Concédant envers le Licencié ne pourra être réclamée.

13. Confidentialité et protection des données

Durant le processus d'obtention de la Marque, le Licencié est amené à transmettre des données personnelles au Concédant (nom, adresse, effectifs, etc.). Les données personnelles du Licencié sont traitées de manière confidentielle et sont détruites ou rendues anonymes dès que le but du traitement le permet. Le traitement des données par le Concédant se fait aux fins définies par le Règlement d'usage, ou à des fins statistiques (art.

41 LIPAD). Le Licencié reconnaît qu'il s'agit d'un traitement de données personnelles dans les buts précités conformément aux art. 13 al. 1 LPD et 35 LIPAD et, en tant que de besoin, consent audit traitement. Moyennant son accord exprès, les coordonnées du Licencié pourront également être utilisées à des fins promotionnelles, notamment en les faisant apparaître sur le site Internet du Concédant. Toute autre utilisation des données personnelles du Licencié, en particulier la communication à une autre institution, entité ou personne, ainsi que la vente à des tiers, est expressément exclue. Les résultats du traitement statistique des données ne sont publiés que sous une forme anonyme.

14. Dispositions générales

Les présentes CGU ainsi que tout droit et obligation sous les présentes ne peut être transféré à des tiers qu'en vertu d'un accord préalable écrit de l'autre Partie.

Les présentes CGU, le Règlement d'usage et la Charte d'utilisation du label constituent ensemble l'intégralité de l'accord des Parties relativement à

son sujet et remplace tout contrat ou arrangement antérieur oral ou écrit entre les Parties concernant ce même sujet.

Toute modification et complément des présentes CGU ne sera valable qu'en la forme écrite et signée par des représentants autorisés des deux Parties.

Si une partie des présentes CGU était nulle ou invalide pour une raison quelconque, les parties restantes ne seront pas affectées et demeureront pleinement en vigueur. Les Parties compléteront ou modifieront les parties nulles ou invalides des présentes CGU, dans la mesure du possible, afin d'obtenir un résultat correspondant autant que possible à l'intention des Parties.

15. For et droit applicable

Les présentes CGU sont soumises au droit matériel suisse, à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur la vente internationale de marchandises du 11 avril 1980.

Tout litige sous les présentes CGU ou en relation avec celles-ci sera soumis au for exclusif des tribunaux de Genève.